

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

---

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AC148

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

### ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« Nation »,

insérer les mots :

« , participe à la désinformation et à la manipulation du public pour des intérêts commerciaux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement (lié à l'amendement 167) de coordination avec nos amendement n°145 et 165 (article 4) et n° 166 et 147 (article 5), nous estimons que le CSA doit aussi pouvoir sanctionner / résilier unilatéralement une convention en cas de « désinformation, manipulation du public pour des intérêts commerciaux » (voir cas de TF1 – Bouygues et de Canal + - Bolloré explicité dans notre autre amendement).